



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission agricole 10

Procès-verbal de la séance n°16 du 30.01.08 à 9h30 au Gîte de St-Jean

Présents

Andreas Schild	Office des améliorations structurelles fédérales
Paul Michelet	Chef de l'office des améliorations structurelles cantonales
Gérard Genoud	Président de la commission agricole
Mireille Melly	Vice-présidente de la commission
Christiane Crettaz	Membre
Philippe Chauvie	Membre
Urbain Kittel	Membre
René Zufferey	Membre
Gilles Rion	Membre
Patrick Epiney	Membre
Simon Crettaz	Président des Présidents de communes
Martine Antonier Tschus	Secrétaire intercommunale

Excusé

Bernard Trombert	Office des améliorations structurelles cantonales
------------------	---

Gérard Genoud, président de la commission agricole, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la commission et aux invités qu'il remercie pour le déplacement à St-Jean.

M. Michelet demande d'excuser l'absence de M. Trombert. L'office étant en phase de restructuration et vu le travail qu'aura à accomplir ce dernier, il n'est plus nécessaire qu'il suive l'avancement des travaux de la commission. Le président regrette cette absence et remerciera M. Trombert des réponses apportées grâce à sa connaissance du Val d'Anniviers, lors des précédentes séances.

La commission agricole est née en novembre 2006. Elle fait suite à l'intervention d'une délégation d'agriculteurs auprès des Présidents des communes d'Anniviers pour faire part du constat de la perte de surfaces de fauche en raison de l'augmentation des constructions. Ce constat a abouti à des mesures d'aides financières à la remise en état de surfaces dans les communes de Grimentz et St-Jean.

D'autres problèmes ont poussé à la création de la commission agricole :

- le manque de foin chronique dû à l'importante présence de cerfs. Un contact a d'ailleurs été pris avec le service de la chasse qui diffusera les résultats de l'augmentation du nombre de tirs de la dernière chasse prochainement.
- la sécheresse de 2003 / 2004 (manque de système d'aspersion efficace)

- l'abandon des surfaces non exploitables par les machines agricoles, vallée en V, pentes importantes et difficultés d'exploitation due à la topographie

Une séance de constitution de la commission agricole a eu lieu en présence de MM Dayer et Michelet. L'ordonnance sur les améliorations structurelles – entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 - a été évoquée. Des taux de subventionnement importants ont été avancés par les représentants du service cantonal et la décision a été prise d'aller vers un projet de développement régional rural.

Un état des lieux de l'agriculture au 03.05.06 est distribué et commenté par M. Genoud.

- 51 exploitants, SAU totale de 55'799 ares, 37.896 Unités de Main d'Œuvre Standard
- prairies de fauche : 27'540 ares ; prairies de pâture : 37'177 ares
- 442 UGB
- 6'000 ares de prairies de fauche manquantes, 190 tonnes de foin acheté
- 450'000 kg de lait transformés en fromage annuellement par la fromagerie d'Anniviers

Les objectifs à moyen terme sont :

- suppression des achats de foin en transformant 6'000 ares de pâture en prairie de fauche
- faciliter l'exploitation des 27'640 ares de prairies de fauche
- assainissement de certaines étables, construction de nouvelles
- agrandissement de la fromagerie d'Anniviers
- irrigation par aspersion

Estimation des projets servant à atteindre les objectifs ci-dessus :

- | | |
|--|---------------------|
| - aménagement des surfaces de fauche
(3'350'000m ² à CHF 2.53 (prix moyen) | 8'500'000.- |
| - assainissement et construction d'étables et fromagerie | 3'549'000.- |
| - installation de l'aspersion | <u>non défini</u> |
| - Total des coûts connus | 12'049'000.- |

Au terme de ce tour d'horizon et après avoir rappelé que si un agriculteur doit participer aux projets de développement pour une part de 30 à 35 %, les projets seront abandonnés car insupportables financièrement, le président ouvre la discussion et espère une réponse claire de M. Schild sur les subventions possibles de la Confédération.

M. Schild salue les personnes présentes et signale qu'il connaît déjà quelque peu le Val d'Anniviers de par son activité de guide et pour les visions locales effectuées dans le cadre d'améliorations foncières. Il a donc une certaine impression de l'agriculture valaisanne et les problèmes évoqués par le président sont clairs pour lui.

Il informe les personnes présentes que l'amélioration foncière est divisée en 3 mesures :

- construction : assainissement de bâtiment, diversifications, transformations
- génie rural : remaniement parcellaire, chemins, irrigation,... (soutien à l'entretien périodique des ouvrages)
- soutien aux projets de développement régional rural dont le but est l'augmentation de la valeur ajoutée d'une région (soutien à la promotion, la vente, la diversification et aux structures nécessaires pour y parvenir)

Le soutien se fait de 3 manières :

- aux mesures individuelles, sous forme de forfait
- aux mesures communautaires et collectives
- aux mesures collectives d'envergures (type remaniement parcellaire), par un taux supplémentaire

Dans le cadre d'un Drr (développement rural régional), ce sont les mesures pour l'augmentation de la valeur ajoutée qui bénéficient d'un soutien.

Paul Michelet s'exprime à son tour sur l'agriculture en Anniviers. La commission travaille sur plusieurs thèmes depuis plus d'un an. Il est pour lui capital, dans le cadre des améliorations structurelles, d'avoir un projet Drr qui tienne compte de l'ensemble des mesures techniques et de la promotion pour l'augmentation de la valeur ajoutée.

Si des projets s'inscrivent dans le Drr, des suppléments sont accordés. Jamais une construction d'étable ne sera subventionnée à 80 %. Les aides peuvent atteindre 50 % des coûts effectifs. Des crédits d'investissement (crédit agricole) peuvent être accordés dès le 1^{er} janvier 2008.

Suite aux modifications de l'ordonnance fédérale et à l'introduction de la RPT (répartition des tâches entre canton et confédération), les directives cantonales sont en cours d'adaptation. La baisse de l'aide de la Confédération contraint le canton à s'adapter. A noter que le Valais est plutôt généreux avec les agriculteurs.

Il est précisé que lors de la première séance en présence de M. Dayer, aucune promesse sur les taux n'a été faite. Seules les autorités compétentes peuvent décider de la hauteur des aides. Il s'agissait d'une mise en perspective des subventions.

Les membres de la commission précisent à M. Michelet que l'idée d'installer un agriculteur pour le jeune bétail n'est pas abandonnée et qu'elle fait l'objet d'une sous-commission qui traite de la valorisation du petit-lait et des veaux.

Concernant l'agritourisme, il faut noter que les hôtels se vident et que la concurrence de logements bons marchés dans le cadre des étables ne serait pas la bienvenue. Pour le tourisme d'été, la commission propose de mettre en place un circuit en altitude sur les alpages avec déjà des structures d'accueils existantes et à compléter à l'avenir (alpage du Marais, Cabane Les Becs de Bossons et alpage de Sorebois entre autres).

Une association s'occupe des Saveurs d'Anniviers dont le principal atout est le fromage de la Centrale laitière d'Anniviers. Un manque de diversification des produits est relevé, il provient certainement du fait que les agriculteurs n'exercent leur métier qu'à temps partiel.

Le sujet concernant les machines agricoles a été discuté à de nombreuses reprises et l'avis des remontées mécaniques et communes sera demandé sur ce projet. Le service actuellement en place par Ammeter est extrêmement performant et rapide et il pourrait être difficile de rivaliser avec une telle qualité de service.

Les sujets évoqués ci-dessus sont, pour les membres de la commission – des sujets de détails. Le grand problème de l'agriculture anniviarde – dont dépendent tous les éléments ci-dessus – est le manque de surfaces de fauche. L'amélioration des surfaces est nécessaire pour entretenir le paysage, pour permettre aux agriculteurs d'avoir du bétail, d'avoir des étables, de mettre en place un garage agricole, des Saveurs d'Anniviers, une Fromagerie performante, le développement de l'agritourisme,.... La base de toute la discussion sont les surfaces de fauche.

Selon M. Schild, la Confédération ne soutient pas les mesures d'aménagement des surfaces (défrichement/épierrage). D'autres possibilités de soutien existent (irrigation, accès). Il n'y a pas d'aide aux améliorations de surfaces car cela est étroitement lié aux remaniements parcellaires qui obligent une exploitation conforme pour l'exploitant ou le propriétaire. Dans le cas où ces derniers n'auraient pas agi correctement, un examen sur l'obligation de rembourser les subsides pourrait être fait.

Sur la fiche irrigation préparée par la commission, il est question d'augmenter la récolte, or, la politique agricole de la Confédération ne souhaite aller ni vers une augmentation des récoltes, ni vers une augmentation des SAU mais vers un maintien de la qualité et une régularisation de la récolte. Des critères précis existent en matière d'irrigation. Il est précisé que les améliorations des surfaces demandées par les agriculteurs anniviards ne serviraient pas à augmenter les SAU mais à transformer des surfaces de pâture actuellement faisant partie de la SAU (Code 14) en surfaces de fauche et de récupérer ainsi des mètres carrés pour les foins.

Concernant les accès, il faut préciser que c'est l'accès aux parcelles qui doit être adapté. Des mesures complémentaires peuvent être envisagées.

La prise de position de la Confédération sur l'aménagement de surfaces est connue de M. Michelet qui précise que le Valais accorde un montant forfaitaire en fonction des difficultés rencontrées mais ces aides ne couvrent pas la totalité des coûts.

D'un point de vue du nivellement et de l'épierrage des terrains, il est précisé qu'il ne s'agit pas de dénaturer des terrains mais plutôt d'interventions ponctuelles permettant surtout de dépierrer des surfaces. Les nivellements ne sont pas effectués sans discernement mais en tenant compte de la topographie du terrain et du paysage; les cordons boisés sont maintenus et les pierres entassées en un endroit.

Les travaux effectués par la Commune de St-Jean ont coûté CHF 16'000.- pour 8'000 m² de terrain amélioré, soit CHF 2.- par m². Le coût à l'heure d'une machine est de plus de CHF 200.- et le travail manuel de l'agriculteur est important (épierrage, ensemencement, nettoyage fin, etc...) et doit être compté en plus. Sans aide financière importante, les agriculteurs se découragent et les surfaces s'emboîssent.

Cela a d'ailleurs commencé lors du remaniement parcellaire qui a duré si longtemps que les agriculteurs se sont découragés et ont abandonnés les surfaces. La forêt a pris le dessus en de très nombreux endroits de la vallée.

L'agriculture sert à l'entretien du paysage qui est le point essentiel qui attire les touristes en Anniviers. La topographie de la vallée est cependant plus difficile qu'ailleurs et le travail plus compliqué. Cela décourage un certain nombre d'agriculteurs qui n'entretiennent plus que les terrains les plus accessibles et exploitables avec les machines agricoles et abandonnent les autres. Il faut éviter de laisser se boucher les clairières par de la végétation. Le rôle d'une collectivité publique est de permettre à chacun de vivre décemment. Une mise à niveau de l'agriculture anniviarde, défavorisée topographiquement, est nécessaire par rapport aux autres vallées de notre canton.

La commission demande donc à M. Schild d'accorder une attention particulière au Val d'Anniviers et de trouver un moyen d'accorder une aide ponctuelle pour les agriculteurs.

Le maintien d'une agriculture en Anniviers passe moins par une augmentation de la valeur ajoutée que par la consolidation des bases que sont les surfaces de fauche. Il faut donc s'orienter vers un projet de données de base qui peut être subventionné par les améliorations foncières traditionnelles. Le produit principal provenant du

travail des agriculteurs, le fromage à raclette d'Anniviers, est d'excellente qualité et se vend très bien dans la vallée. Cependant le risque de voir se dégrader l'outil permettant sa production (surfaces de fauche) est très important, il est temps d'enrayer sa dégradation et d'assurer sa pérennité. Si cela n'est pas possible, il faudra prendre en compte une diminution de la valeur ajoutée.

M. Schild relève que la commission a beaucoup travaillé jusqu'ici, dans le bon sens et que l'initiative du Val d'Anniviers doit être soutenue.

Concrètement il s'agit d'effectuer un projet de données de base par :

- une récolte de données de base et leur analyse (identification des surfaces à améliorer, accès, irrigation, potentiel de production, aptitude des sols, alpages,...)
- la définition d'une stratégie et divers scénarios
- la définition d'objectifs opérationnels et de concepts de mesures.

Cela permettra de voir quelles mesures pourront être soutenues et par qui.

La numérisation des documents peut être subventionnée par la Confédération.

L'accent doit être mis sur le Plan de Développement de l'Espace Rural, par l'Etat du Valais, qui soutient la commission dans les démarches décidées ce jour.

Un cahier des charges clair devra être établi par l'Etat du Valais afin de pouvoir avancer tous ensembles en suivant la même ligne de conduite qui permettra la réalisation d'un projet agricole d'importance régionale en Anniviers.

Au terme de la discussion, et avant le partage d'une raclette au Fromage d'Anniviers, MM. Michelet et Schild sont remerciés pour leurs explications.

Fin à 12h00

Pour le PV : Martine Antonier Tschus